



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

Services du matériel et des acquisitions / Materiel and Procurement Services
Centre d'approvisionnement – bureau de Frédéricton / Procurement Hub – Fredericton
301, promenade Bishop / 301 Bishop Drive
Frédéricton (NB) E3C 2M6

30005183

February 1, 2024 / 01 février 2024

Subject/ Objet: REQUEST FOR INFORMATION / DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

ADDENDUM # 1 / ADDENDA N° 1

Further to the above- mentioned Request for Information documentation, Addendum (#1) is hereby issued.

Pour faire suite à la documentation d'accompagnement de la demande de renseignements susmentionné, l'Addenda n° 1 est émis.

Questions and answers:

Q: The RFI for a multibeam USV in the arctic lists a size of 2.5 to 6.5 m. Is the size restriction firm?

A: No, the size restriction is not firm. Respondents are requested to provide their comments, concerns and, where applicable, alternative recommendations regarding how the requirements or objectives described in this RFI could be satisfied. Respondents are also invited to provide comments regarding the content, format and/or organization of any draft documents included in this RFI. Respondents should explain any assumptions they make in their responses.

Questions et réponses :

Q: L'appel d'offres pour un USV multifaisceaux dans l'Arctique mentionne une taille de 2,5 à 6,5 m. La restriction de taille est-elle ferme ?

A: Non, la restriction de taille n'est pas ferme. Les répondants sont priés de faire part de leurs commentaires, de leurs préoccupations et, le cas échéant, d'autres recommandations sur la façon dont les exigences ou les objectifs décrits dans la présente DR pourraient être satisfaits. Ils sont également invités à fournir leurs commentaires sur le contenu, la forme ou la structure des documents préliminaires joints à la présente DR. Les répondants sont priés d'explicitier les hypothèses qu'ils avancent dans leur réponse.

All other Terms and Conditions for this requirement remain unchanged.
Toutes les autres modalités de la présente exigence demeurent inchangées.